CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E58317** **VALABLE JUSQU'AU** **18/06/2027**

ÉDITÉ LE 03/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/09/1999

Raison sociale : FC BAT

Forme juridique : SARL

Capital : 200 000

291 RUE DU CENTRE ARCO
21160 MARSANNAY-LA-COTE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC DIJON 425089729 1999B00589

Siret : 425 089 729 00056

Code NACE : 4331Z

Numéro caisse de congés payés : 07 21 548

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 149026801

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 149026801

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Téléphone : 03 80 30 89 17 **Fax :** 03 80 30 80 16

Portable : 0674946715

Responsabilité légale :
BLOC YVON GÉRANT

Site Internet :

E-mail : fcbat21@gmail.com

Effectif moyen : 5 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 668 040 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6612	Fourniture et pose de plafonds suspendus modulaires (Technicité confirmée)	5	03/06/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

03/04/2026 11:48

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.